

Hêtraies-chênaies collinéennes hyperatlantiques à If et Houx Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120)

CRITERES DE RECONNAISSANCE DE
LA TYPICITE DE L'HABITAT 9120

> Formes typiques

Strate arborescente	Strate arbustive
Futaie à base de Hêtre, éventuellement accompagné de Chênes (sessile et/ou pédonculé), ces essences représentant au moins 80% du couvert de l'étage dominant.	Présence de Houx (coefficient d'abondance-dominance* de 1 minimum) parfois accompagné d'If.
Strate herbacée caractéristique	Strate muscinale
Présente généralement un très faible recouvrement (Myrtille, Blechné en épi, Mélampyre des prés, Chèvrefeuille des bois, Laîche à pilules, Canche flexueuse)	Fournie, riche en espèces des milieux acides (Hypne courroie, Plagiothécie ondulée, Polytric élégant, Dicrane à balais).



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Nombreuses plantes épiphytes* sur les vieux arbres : Polypode, mousses diverses, lichens ...

> Formes peu typiques

Sont considérés comme des habitats peu typiques les peuplements présentant les caractéristiques suivantes :

- Peuplements de futaie, mélange futaie-taillis ou taillis vieilli dans lesquels le Hêtre représente au moins 5 % du couvert de l'étage dominant.

Strate arborescente	Strate arbustive
Le couvert du Hêtre et des Chênes (sessile et/ou pédonculé) occupe au moins 50% de l'étage dominant	Présence de Houx accompagné éventuellement d'If et de Hêtre.
Strate herbacée et muscinale	
Caractéristiques des stations acides (Myrtille, Blechne en épi, Mélampyre des prés, Laïche à pilules, Fougère aigle, Canche flexueuse - Hypne courroie, Plagiothécie ondulée, Polytric élégant, Dicrane à balais, Leucobryum glauque, ...)	



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat	Etats de l'habitat à privilégier	Objectif déterminant la gestion	Liste des essences arborescentes caractéristiques de l'habitat susceptibles d'être favorisées sans restriction	
				Essences objectif*	Essences accessoires*
9120-1	Hêtraies-chênaies collinéennes hyperatlantiques à If et Houx	Futaie ou futaie avec taillis, à base de Hêtre et de Chêne sessile	Production de brins de qualité de Hêtre et localement de Chêne sessile avec une gestion conservatoire de l'habitat	Hêtre, Chêne sessile, If	Alisier torminal, Chêne pédonculé, Bouleau verruqueux, Sorbier des oiseleurs, Poirier sauvage
9120-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx				

> Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Sauf cas de force majeure (tempête, accident sanitaire, etc.) exclure pendant la durée du PSG ou du RTG les coupes rases > au quart des surfaces totales de l'habitat présent sur la propriété, sans dépasser une surface unitaire de 4ha et en s'assurant qu'il subsiste toujours un ilot d'habitat d'espèces de chiroptères d'au moins ½ hectare ✎ Ne pas exploiter systématiquement les ifs et houx en sous étage, sauf au moment de la mise en régénération (les recéper pour assurer leur renouvellement) ✎ Ne pas dessoucher, amender et fertiliser les parterres de coupe ✎ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation ✎ Ne pas augmenter le couvert des essences non caractéristiques de l'habitat (tolérance de 20% du couvert maximum) ✎ Maintenir des arbres morts au sol et sur pied (au moins 2/ha en moyenne sur l'habitat)⁶ ✎ En plantation, même d'enrichissement, introduire des essences caractéristiques de l'habitat. Les essences autres sont tolérées à hauteur de 20% maximum du nombre de plants 	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Maintenir quand ils existent au moins 2 arbres « d'intérêt biologique »⁶ par hectare en moyenne sur l'habitat (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action) ✎ Privilégier le traitement irrégulier du peuplement lorsque sa structure le permet (cf fiches VIII et IX du SRGS) ✎ Favoriser le mélange des essences objectif ainsi que la diversité du sous-étage notamment grâce à une sylviculture dynamique ✎ Préférer là où elle est possible la régénération naturelle par coupe progressive

⁶ Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public

Incidence du choix du traitement sylvicole et du niveau de productivité sur l'état de conservation de l'habitat en fonction du peuplement en place. Ces influences sont conditionnées au respect des règles générales (pages 7 et 8) et particulières de gestion de l'habitat.

- : Traitement sylvicole conseillé
- : Traitement sylvicole envisageable
- : Traitement sylvicole proscrit par le SRGS
- : Sans objet
- ☺ : incidence favorable sur la conservation de l'habitat
- ☹ : incidence neutre sur la conservation de l'habitat
- ☹ : incidence défavorable sur la conservation de l'habitat

Type de Peuplement en place \ Traitement sylvicole	Traitement en Taillis simple	Gestion en Mélange futaie taillis		Conversion en futaie régulière	Conversion en futaie irrégulière	Traitement en Futaie irrégulière	Niveau de productivité	
		Taillis avec réserves éparses	Mélange futaie taillis				Taillis non balivable	Taillis balivable
Taillis simple	☹	☹	☺	☺		☺	II	III
Taillis avec réserves éparses		☹	☺	☺		☺	II	III
Mélange futaie taillis			☹	☺		☺	III	
Futaie régulière					☹	☺	III	
Futaie irrégulière					☹	☹	III	